Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15 NOV. 2023
ID : 074-200011773-20231114-BC_2023_0100-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Recours à l'emprunt - Montant global 10 000 000€ réparti comme suit : budget principal 1 500 000 € - Budget eau 2 000 000 € - budget assainissement (eaux pluviales) 3 000 000 € - budget transports urbains 1 200 000 € (700 000 € + 500 000 €) - budget tramway 1 300 000 € - budget immobilier d'entreprises 1 000 000 €

N° BC_2023_0100

Séance du : 14 novembre 2023
Convocation du : 07/11/2023
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18
Président de séance : Gabriel DOUBLET
Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN
Membres présents :
Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER
Excusés :
Guillaume MATHELIER, Jean-Paul BOSLAND
***

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-10 de son annexe,

Annemasse-Agglo doit financer des investissements sur les budgets principal, de l'assainissement (eaux pluviales), de l'eau, des transports urbains, du tramway et de l'immobilier d'entreprises.

Le besoin de financement, pour l'exercice 2023, s'élève à 10 000 000 € répartis de la manière suivante :

- budget principal : 1 500 000 €
- budget assainissement (eaux pluviales) : 3 000 000 €
- budget de l'eau : 2 000 000 €
- budget transports urbains : 1 200 000 € (700 000 € et 500 000 €)
- budget tramway : 1 300 000 €
- budget immobilier d'entreprises : 1 000 000 €

Plusieurs banques ont été consultées et l'ensemble des offres est retracé dans le tableau joint à la présente délibération.

Après analyse des différents propositions de financement, il est proposé de retenir l'offre de prêt de l'AFL taux fixe.

Montant du prêt : 1 500 000 €

Objet du prêt : Investissement du budget principal

Durée du prêt : 25 ans

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15 NOV. 2023
ID : 074-200011773-20231114-BC_2023_0100-DE

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances :Trimestrielles

Mode d'amortissement : Constant

Taux d'intérêt : 3,94 %

Mode de calcul : Exact/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Montant du prêt : 3 000 000 €

Objet du prêt : budget assainissement, financement de la construction/réhabilitation du réseau d'eaux pluviales

Durée du prêt : 25 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances :Trimestrielles

Mode d'amortissement :Constant

Taux d'intérêt : 3,94 %

Mode de calcul : Exact/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Montant du prêt : 2 000 000 €

Objet du prêt : budget de l'eau, financement de la construction/réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable

Durée du prêt : 25 ans

Score Gissler :1A

Périodicité des échéances :Trimestrielles

Mode d'amortissement :Constant

Taux d'intérêt : 3,94 %

Mode de calcul : Exact/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Montant du prêt : 1 200 000 € budget des transports urbains

dont 700 000 € pour acquisition bus électriques

Durée du prêt : 10 ans

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15 NOV. 2023
ID : 074-200011773-20231114-BC_2023_0100-DE

Score Gissler :1A

Périodicité des échéances :Trimestrielles

Mode d'amortissement :Constant

Taux d'intérêt : 3,64 %

Mode de calcul : Exact/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

dont 500 000 pour financement construction parking relais

Durée du prêt : 25 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances :Trimestrielles

Mode d'amortissement :Constant

Taux d'intérêt : 3,94 %

Mode de calcul : Exact/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Montant du prêt : 1 300 000 €

Objet du prêt : Investissement du budget tramway

Durée du prêt : 25 ans

Score Gissler :1A

Périodicité des échéances :Trimestrielles

Mode d'amortissement :Constant

Taux d'intérêt : 3,94 %

Mode de calcul : Exact/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Montant du prêt : 1 000 000 €

Objet du prêt : Investissement du budget immobilier d'entreprise (IFSI Grand Forma)

Durée du prêt : 25 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances :Trimestrielles

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15 NOV. 2023
ID : 074-200011773-20231114-BC_2023_0100-DE

Mode d'amortissement :Constant

Taux d'intérêt : 3,94 %

Mode de calcul : Exact/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le recours à l'emprunt pour un montant total de 10 000 000 € répartis sur les différents budgets précisés,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer les contrats de prêts et tout document afférent,

DE DIRE que les crédits sont prévus sur l'exercice 2023 aux budgets principal, assainissement, eau, transports urbains, tramway et immobilier d'entreprises.

Pour le président et par délégation,
Signé électroniquement par : Julie MARAUX
Date de signature : 14/11/2023
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,
Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 14/11/2023
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.